



**Compte rendu du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020**

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JF. LACROIX, JM. GARNIER, JM. DURDILLY, R. LERISSEL, S. VIGNON, G. LOYEZ, S. MAGNARD, I. TICHITO-WUCHER

Secrétaire de séance : G. LOYEZ

Excusés : G. COUBLE pouvoir donné à C. GALILEI, Y. MOREAU, R. MAYNARD

**Rappel de l'ordre du jour**

**Ordre du jour**

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/09/2020.
  - 2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CAOR année 2019.
  - 3/ Rapport pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2019.
  - 4/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable année 2019.
  - 5/ Délibération pour demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.
  - 6/ Délibération pour opposition au transfert de la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la COR.
  - 7/ Délibération pour groupement de commande – achat de panneaux et outils de signalisation verticale avec la COR.
  - 8/ Délibération pour cession d'une partie du domaine public 25, chemin de Laloy à Mme ZORZETTO Jeanine pour régularisation.
  - 9/ Délibération pour modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif.
  - 10/ Modification du tableau des effectifs
  - 11/ Délibération pour demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du bonus relance pour la rénovation des bâtiments publics.
  - 12/ Délibération pour suspendre les loyers du bar restaurant et du salon de coiffure pendant leur fermeture administrative liée à la crise sanitaire et modalités concernant le paiement.
  - 13/ Décision modificative n°1 : transfert de crédit sur le compte 6718 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.
- Désignation délégué Municipal auprès de la mission locale et correspondant défense.  
Création commission recrutement.  
Remplacement chaudière complexe salle d'activité, cantine et bibliothèque.  
Rénovation logement place de l'église.  
Acquisition guirlandes.  
Questions diverses

\*\*\*\*\*  
1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/09/2020.  
\*\*\*\*\*

**2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CAOR année 2019.**

Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2019 établi par la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien compétente en matière de gestion du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la commune.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*  
**3/ Rapport pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2019.**

Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2019 établi par la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien compétente en matière de gestion du service assainissement dans la commune.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**4/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable année 2019.**

Comme chaque année Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2019 établi par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Rhône-Loire-Nord compétent en matière de gestion du service de distribution de l'eau potable dans la commune.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**5/ Délibération pour demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables EXERCICE 2018**

La créance de l'ancien gérant de L'Auberge des Sapins correspond à la somme de 721,20€ sur l'exercice 2018, les poursuites sont rendues impossible en raison de sa liquidation judiciaire. Il convient donc d'admettre en non-valeur cette somme qui sera inscrite au compte 6542 dans le BP 2020.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**6/ Délibération pour opposition au transfert de la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la COR.**

**REPORTEE**

\*\*\*\*\*

**7/ Délibération pour groupement de commande – achat de panneaux et outils de signalisation verticale avec la COR.**

Madame le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 concernant la constitution des groupements de commandes ;

Considérant le souhait de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et de communes membres de cette intercommunalité de constituer un groupement de commandes relatif à l'achat de panneaux et outils de signalisation verticale ;

Considérant qu'il est envisagé une durée d'un an, reconductible trois fois pour un an, pour le marché ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, coordonnateur de ce groupement, organisera, conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du marché ;

Considérant que chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne ;

Considérant que les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans une convention constitutive ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur et donc celle de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention et tous documents s'y réfèrent.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**8/ Délibération pour cession d'une partie du domaine public 25, chemin de Laloy à Mme ZORZETTO Jeanine pour régularisation.**

Madame le Maire explique que suite à la mise en vente de sa maison, Mme ZORZETTO nous informe que le géomètre a constaté que la fosse eaux usées est située sur le domaine communal soit la surface de 2 M<sup>2</sup> ;

Il convient donc de détacher du domaine public cette surface de 2 M<sup>2</sup>, afin de pouvoir la céder, moyennant le prix d'un euro, au profit de Madame ZORZETTO Jeanine, propriétaire de la parcelle E n°872, les frais de géomètre et notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référants.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **9/ Délibération pour modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif.**

Dans le cadre de la continuité d'optimiser les postes et les dépenses de fonctionnement, Madame le Maire propose de modifier le temps de travail du poste d'adjoint administratif. De ce fait elle suggère une diminution de 10% du temps de travail. Il sera ramené à 28h hebdomadaire.

Il sera effectif au 14 décembre 2020.

#### **Adopté à l'unanimité**

La secrétaire a effectué une demande de mutation, elle quittera la collectivité le 12 décembre. Un recrutement est lancé pour son remplacement. Dans l'attente, elle reviendra 1 jour par semaine, la secrétaire de St Apollinaire pourrait aussi intervenir.

Les horaires d'ouverture de la mairie seront revus avec la nouvelle personne

\*\*\*\*\*

#### **10/ Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois permanents de la commune suite à la réduction du temps de travail du poste d'adjoint administratif (délibération précédente), comme suit :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre d'emploi autorisé</b>
<b><u>Service technique :</u></b> Adjoint technique	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b><u>Service administratif :</u></b> Adjoint administratif	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs 28 h/semaine
<b><u>Entretien des locaux :</u></b> Adjoint technique	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques 30h/semaine annualisé Cadre d'emploi des adjoints techniques 26h22/semaine annualisé
<b><u>Activité périscolaire :</u></b> Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation 12h03/semaine annualisé

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **11/ Délibération pour demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du bonus relance pour la rénovation des bâtiments publics.**

Pour une relance de l'économie locale, la Région a mis en place un dispositif de soutien aux collectivités : « bonus relance » qui consiste à réaliser des travaux avec des entreprises locales. Ces travaux doivent être engagés avant le 30 juin 2021.

Le montant des travaux se monte à 33 571.38 euros HT et concerne la rénovation des bâtiments communaux, le montant de la subvention sollicité auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes se monte à 16 785.69 euros.

<b>Subvention Région 50%</b>	16 785.69 euros
Autofinancement communal	16 785.69 euros
	<hr/>
	33 571.38 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du bonus relance pour la rénovation des bâtiments publics. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référants.

Elle sera inscrite en investissement au compte 1322.

#### **Adopté à l'unanimité**

**Travaux d'électricité à l'église et à la salle Valenciennes. Bâtiment place de l'église : rénovation de l'étage du logement , remplacement volets et Peinture des barrières extérieures.**

\*\*\*\*\*

#### **12/ Délibération pour suspendre les loyers du bar restaurant et du salon de coiffure pendant leur fermeture administrative liée à la crise sanitaire et modalités concernant le paiement.**

Madame le Maire explique que le nouveau confinement lié à la crise sanitaire a entraîné à nouveau la fermeture administrative des établissements dit « non essentiels », cela a entraîné la fermeture du bar restaurant et du salon de coiffure, les loyers ont été suspendus.

Il convient de définir les modalités concernant le paiement de ces loyers.

#### **LOYERS MENSUELS**

Fermeture novembre salon de coiffure 480 TTC

Fermeture novembre, décembre, janvier (20/01) Bar restaurant : 721.20 TTC

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'annulation des loyers.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **13/ Décision modificative n°1 : transfert de crédit sur le compte 6718 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.**

Madame le Maire explique que le locataire du logement communal rue de la Guille a versé une provision de charge de gaz mensuelle sur l'année 2018-2019 et jusqu'au 30/09/2020 de 110€ x 22 mois soit 2 420,00 euros. Suite à la régularisation effectuée au 30/09/2020, il s'avère que la commune a réglé à Antargaz pour la même période la somme de 853,22 euros (Le changement de chaudière a engendré une réelle économie de plus de 50%). La commune se doit de rembourser la somme 1 566,78 euros de trop perçu à M. DURDILLY. Pour cela Il convient de faire un transfert de crédit sur ce compte.

#### **Dépenses de fonctionnement**

<b>Compte /Libellé</b>	<b>D M 1</b>
60621 - Combustibles	- 1 600,00€
6718 – autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 600,00€

A l'annonce de ce point, M. DURDILLY s'est absenté de la salle.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**Désignation d'un référent Municipal** auprès de la mission locale accompagnement jeunes de 16 à 25 ans recherche formation et emploi, Madame LOYEZ propose sa candidature.

**Désignation du correspondant défense** (renseignement armée), Madame GALILEI se désigne de nouveau.

#### **Création commission recrutement.**

Elle sera composée de Madame le Maire, des 3 adjoints et d'un conseiller municipal : Isabelle TICHIT-WUCHER se propose

#### **Stationnement partenariat épaviste**

**Afin de limiter le stationnement abusif il a été proposé dans la dernière plume de chouettes un enlèvement de voiture épave par une entreprise Schield aux Ponts Tarrets.**

4 propriétaires d'épaves se sont signalés en mairie

Un point de collecte reste à définir, enlèvement à domicile si besoin

Cette opération pourrait être renouvelée dans 3 ans.

La chaudière de la salle d'activités a été remplacée par une chaudière gaz + pompe à chaleur avec relève celle-ci chauffe le complexe de la salle d'activité, de la cantine et de la bibliothèque.

Montant devis 18643.75€ de l'entreprise Fluidelec.

L'Amortissement s'effectuera rapidement (4 ans) grâce à l'économie de gaz, une demande de Prime Energie (avec l'aide de la COR) est prévue.

#### **Rénovation logement place de l'église.**

La rénovation du rez de chaussée se termine les travaux ont été réalisés par ATRE SERVICES travailleurs sociaux pour 9 433,00€

Sont en cours les travaux de la Salle de Bain : Carrelage entreprise Rodriguez pour 1601.95€, plomberie et meuble cuisine entreprise Fluidelec pour 3 481,25€

Le logement devrait être loué en janvier au plus tard

La rénovation de l'étage est prévue en Mars par l'entreprise Etienne pour 7833.20€

#### **Acquisition :**

- Une guirlande pour le tilleul de la Chapelle, posée par l'entreprise Dugelet cout 1600 euros environ 50% pris en charge par amis de St Just
- Des Barrières vers le City Stade et le local des agents entreprise Frédière pour 712.00 euros elles seront installées par les agents
- Le Chauffe-eau du local de foot Fluidelec 2 491.80€

**Action sociale obligatoire** pour les agents communaux: proposition d'achat de cartes cadeaux (auprès de Atouts Commerces pour favoriser le commerce local). Soit 6 cartes de 180 euros et 1 de 60 euros montant défini au prorata du temps de présence dans l'année. Une délibération sera prise au prochain conseil pour valider ses conditions.

#### **Avis favorable du conseil municipal**

#### **Point bulletin municipal**

##### **Il est en cours de préparation**

Impression GRAPHY pour 909.00 euros, livraison le 6 janvier. Distribution en porte à porte. La cérémonie des vœux étant pour l'instant compromise.

**Fonds de concours COR :** Un nouveau règlement a été adopté par les élus communautaires en fonction de 2 critères : une partie fixe de 15000 et une partie variable de 22 euros par habitants. Notre enveloppe communale est 32 050,00 euros pour 2021 à 2023 et peut être utilisée par tranche.

**Subvention** : pour les travaux de l'AUBERGE Le Département a répondu favorablement à notre demande de 40000 euros. Nous sommes toujours en attente de l'état pour la demande de DSIL pour 72500 euros.

### **Etude Réseau de chaleur**

Suite au RDV avec Sylvie Moncorgé (COR), le projet de la commune est exposé (Chaufferie bois avec réseau de chaleur, raccordement de plusieurs Bâtiments communaux maire, école, Eglise, salle des fêtes, logement.....

Rendez-vous le 8 décembre à 14h avec la mairie de Ronno pour une visite de leur réseau projet (porté par le Syder).

RDV le 18 décembre à 14h en mairie avec le technicien de l'Alte missionné par la Cor pour l'étude de faisabilité.

Invitation faite aux membres des commissions bâtiment et environnement et aux autres membres du conseil.

### **Questions diverses :**

Demande pour rétablir l'éclairage de l'abri bus qui ne fonctionne plus du tout

Prochain conseil : 12 janvier à 20h30

Le Maire, Christine GALILEI

A blue circular official stamp from the Mairie de Saint-Just-d'Auray, Rhône. The stamp contains the text "MAIRIE SAINT-JUST-D'AURAY" around the top and "RHONE" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the text "Le Maire, Christine GALILEI" is printed above it.